

ETTENDORF' INFOS

Lettre d'informations du village d'ETTENDORF

N°27 – JANVIER 2017



© F. Baldini

Bonjour à toutes et à tous,

Le mois de janvier est traditionnellement le mois des vœux, les élus d'Ettendorf sont heureux de vous présenter les leurs. Dans ce numéro 27 d'Ettendorf'Infos, vous trouverez toutes les informations utiles à la vie quotidienne de notre commune et vous retrouverez les habituelles rubriques de notre bulletin: les informations que nos associations ont souhaité vous communiquer, le point sur les travaux en cours, la suite de notre feuilleton, à partir de la "kriegschronik" de la première guerre mondiale de Madeleine Criqui. Bonne lecture et Bonne Année 2017 à toutes et à tous

LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens et Concitoyennes,

Je vous souhaite à toutes et à tous une Bonne Année 2017. Qu'elle vous procure sagesse et discernement dans le monde tourmenté qui nous entoure.

Mes encouragements et mes remerciements vont vers celles et ceux qui à travers leur engagement contribuent au bien-être de notre communauté.

L'année 2017 verra notre environnement villageois évoluer avec la réalisation de trois grands chantiers : la réhabilitation du Centre Socioculturel, l'extension du cimetière et la mise en sécurité de la voirie sans oublier le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Vos élus donneront le meilleur d'eux- mêmes, mais c'est bien ensemble, dans le respect mutuel que nous devrons faire aboutir ces projets.

Votre Maire, Patrice WEISS

LES EVENEMENTS DES DERNIERS MOIS

A la bibliothèque: Le conte est bon...



La Bibliothèque Municipale d'Ettendorf a organisé, le samedi 1^{er} octobre 2016, son traditionnel après-midi « **Portes Ouvertes** ». Les bénévoles ont eu le plaisir de présenter à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions de la bibliothèque : livres et revues.

Le mercredi 07 décembre 2016, la bibliothèque a également proposé des contes à ses jeunes lecteurs. Marie-Jo WEISS a captivé l'auditoire. Ses histoires ont enchanté les enfants et les parents présents. L'après midi s'est terminée avec un goûter aux couleurs de Noël qui a été offert par les bénévoles de la bibliothèque.

Cérémonie du 11 novembre



Malgré le temps froid, de nombreux habitants se sont retrouvés devant le monument aux morts pour la commémoration du 11 novembre. Après la sonnerie aux morts interprétée par Robin Leon, le Maire Patrice Weiss a rappelé l'importance de cet hommage rendu à tous ceux qui ont donné leur vie au cours des différents conflits passés. Après le dépôt de la traditionnelle gerbe, la chorale Ste-Cécile a entonné la Marseillaise, reprise en chœur par les habitants. La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié servi par les membres du Conseil Municipal.

Téléthon 2016



Pour la 4° année consécutive, le club de badminton, fort de ses 36 membres, s'est associé à l'édition du Téléthon 2016. Pour la plus grande joie des enfants de l'école primaire, le lâcher de ballons a été reconduit. Chacun a pu y accrocher son carton, préalablement écrit ou décoré à l'école. Ce ne sont pas moins d'une centaine de ballons de couleur qui se sont envolés haut dans le ciel. Ensuite, accompagnés de leurs parents les enfants ont pu se retrouver à la salle communale autour d'un goûter, composé de chocolat chaud, mannele et autres gâteaux, généreusement offerts.

Pour poursuivre la soirée, le public est venu nombreux déguster tartes flambées et diverses pâtisseries. Cet événement a permis de collecter la somme de 3400 Euros, qui a intégralement été remise à l'AFM Téléthon.

Le club tient à remercier chaleureusement tous ceux qui ont, par leur aide, don ou présence participé à cette soirée.

Noël des écoliers

Le vendredi 16 décembre, à l'approche de Noël et avant des vacances bien méritées, les écoliers de notre village se sont retrouvés autour du sapin. En présence d'un public attentif, ils ont chanté ou raconté des contes avec beaucoup d'application. Puis, oh... surprise... le père Noël est arrivé... avec deux énormes sacs bien remplis qu'il a déposés à ses pieds. L'homme à la barbe blanche a été rapidement entouré par les plus petits. Les plus grands, pas moins impatients, ont attendu sagement leur tour. Chacun a reçu des cadeaux en promettant de rester sage et de bien travailler à l'école. Les parents qui ont organisé cette fête avaient préparé des pâtisseries, du chocolat chaud et du vin chaud pour régaler petits et grands. N'oublions pas le corps enseignant et l'atsem qui ont, avec les encouragements de la municipalité, contribué à la réussite de cet après-midi «magique».



Noël à l'église d'Ettendorf

Cette année encore, tout a été fait pour réussir la célébration de Noël le 24 décembre dans la belle église de notre village. Moment fort pour les nombreux fidèles qui ont participé à une belle messe des familles animée avec les enfants, le curé Olivier et les servants d'autel.

Un conte de Noël a été lu par Gérard LANG, Maylis et sa maman, accompagnés à la harpe par Clara.

Les chants de la chorale ont été rehaussés par la présence de ROBIN LEON avec sa trompette.

Ce fut aussi un beau cadeau de Noël pour tous les bénévoles qui s'impliquent et œuvrent tout au long de l'année pour la paroisse.



ETUDES ET TRAVAUX

2017 verra la réalisation de trois grands projets :

- L'extension du cimetière sur la propriété voisine,
- La sécurisation de la voirie,
- La rénovation du Centre Socio Culturel.

L'enjeu est important, car la commune doit se doter d'équipements indispensables pour le bon fonctionnement de notre collectivité, le bien-être de chacun et de nos associations et le mieux vivre dans notre village.

Cela se traduira par :

- L'extension des sanitaires et des douches du Centre Socio Culturel vers le garage voisin avec aménagement d'une nouvelle entrée et son agrandissement vers le parking pour la création d'une scène, d'un espace de stockage et d'une loge.
- La mise en valeur du « centre village » avec création d'une zone 30, l'installation d'une aire de jeu dans la cour d'école, disponible en dehors des heures de classes et le réaménagement des espaces verts et des places publiques autour de la mairie, du monument aux morts et de l'église.
- La mise aux normes handicapés de tous les bâtiments publics.
- La mise en sécurité des bâtiments de l'école.
- L'aménagement d'un cimetière moderne avec columbarium et jardin du souvenir.

Les maîtres d'œuvre ont été retenus ; ils rendront les avant projets pour validation et demandes de subvention avant fin février. Les travaux devraient pouvoir démarrer à la fin du printemps.

ORDURES MENAGERES

REDEVANCE INCITATIVE

Ettendorf'Infos vous reprécise les jours et heures de ramassage et les contenus des différents bacs.

•Pour le bac gris (ou noir) de 140L pour la plupart, un ramassage a lieu tous les lundis. Si votre bac est plein et/ou si vous voulez le faire ramasser, il y a lieu de le sortir le dimanche soir.

→ **Les lundis 17 avril, 1^{er} et 8 mai étant fériés, les ramassages des bacs gris (ou noirs) sont reportés respectivement aux mercredis 19 avril, 3 et 8 mai 2017.**

•ATTENTION: Pour le bac (ancien bac) avec couvercle jaune ou autocollant jaune de collecte sélective, le ramassage est réalisé depuis le premier janvier 2017 chaque vendredi des semaines PAIRES.

Les vendredis concernés sont les suivants jusqu'à fin mai 2017 :

Janvier 2017: vendredis 13 et 27.

Février 2017: vendredis 10 et 24.

Mars 2017: vendredis 10 et 24.

Avril 2017: vendredis 7 et 21.

Mai 2017: vendredis 5 et 19.

Le planning des rattrapages 2016 des jours fériés est disponible sur le site internet de la commune.

En raison de l'heure de ramassage, entre 4h et 11h, il y a lieu de sortir le bac dès le jeudi soir.

RAPPEL : POUR REDUIRE LES ERREURS OU REFUS DE TRI DE CE BAC DE COLLECTIVE SELECTIVE

Les produits AUTORISES dans le bac "jaune" (en vrac, pas de sacs fermés) :



- Papiers, journaux, revues (non filmés), cartons,
- Bouteilles et flacons plastiques VIDES avec bouchon, issus de :
 - ❖ La cuisine (eau et autres boissons, huile, vinaigre, ketchup, etc...)
 - ❖ La salle de bain (shampooing, gel douche, produits d'hygiène et d'entretien, etc...)
 - ❖ La buanderie (adoucissant, lessive, etc...)
- Boîtes métalliques VIDES (boissons, conserves, aérosols, etc...)

Les produits INTERDITS dans le bac "jaune" :



- | | |
|--|---------------------------|
| ➤ Barquettes en plastiques (plats cuisinés, beurre, glace, fruits, gâteau et viennoiserie, etc...) | ➤ Papier sulfurisé |
| ➤ Films d'emballage plastique ou aluminium, polystyrène | ➤ Chaussures et vêtements |
| ➤ Sacs et sachets plastiques | ➤ Verre |
| ➤ Barquettes en polystyrène | ➤ Petit électroménager |
| ➤ Pots de yaourt | ➤ Pots de fleurs |
| ➤ Produits alimentaires | |
| ➤ Papiers et cartons souillés | |

→ En cas de doute, jetez vos déchets dans le bac (gris ou noir) "des Ordures Ménagères", car les déchets mal triés coûtent cher à la collectivité (environ 200 €/tonne de majoration).

LA VIE DES ASSOCIATIONS



2016 : deuxième année de fonctionnement de notre association, nous remercions les collectivités qui nous soutiennent mais surtout les donneurs qui eux font vivre notre association.

L'amicale MAE (Minversheim, Alteckendorf, Ettendorf) remercie l'ensemble de ses donneurs qui se sont rendus aux collectes depuis sa création en Juin 2015. Toujours dans une ambiance conviviale, les donneurs sont de plus en plus nombreux comme en témoigne les collectes 2016 où 304 donneurs, se sont déplacés par la bonne cause, contre 293 en 2015.

Les prochains collectes pour l'année 2017 sont prévues le 06 Février / 31 Mai / 9 Aout et le 20 Novembre à la salle polyvalente de MINVERSHEIM (lieu unique de collecte). Nous espérons que durant cette nouvelle année, grâce à votre générosité, nous progresserons encore. Continuez à venir nombreux, Bonne Année et à bientôt, on compte sur vous !

US ETTENDORF

L'US Ettendorf souhaite à tous les villageois leurs meilleurs vœux pour l'année 2017. Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent le long de l'année en particulier les sponsors, les supporters, et les participants aux diverses festivités. Le parcours sportif de l'année 2016 après la montée en division 1 est plutôt flatteur, merci à nos joueurs et à tous nos bénévoles.

Nos prochaines festivités auront lieu :

le samedi 1 avril : soirée dansante avec l'orchestre ANGELS.

le vendredi 9 juin : soirée avec ROBIN LEON et ANNA CARINA WOITSCHACK . merci de vous réserver cette soirée ; plus de détails prochainement.

Le comité de l'US ETTENDORF

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Toute l'équipe des bénévoles vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.
Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé, l'envie de lire et de nous rendre visite à la bibliothèque

THEATRE ALSACIEN

Trois représentations sont au programme les 21, 28 et 29 janvier 2017

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX ARRIVANTS ET LISTE ELECTORALE

La Commune souhaite la bienvenue à tous ceux qui viennent de s'y installer. Elle leur rappelle que les inscriptions en mairie et sur la liste électorale ne sont pas automatiques.

Un document, spécialement conçu pour vous, vous attend sur le site internet de la commune. Il contient de nombreuses informations utiles dans votre vie quotidienne.

<http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : Publications > Bienvenue à Ettendorf

RAPPEL DES REGLES A RESPECTER EN CAS DE TRAVAUX

Rappel de quelques règles simples à respecter qui éviteront des demandes de régularisation, voire de remise en d'état d'origine :

•En raison de la présence sur le territoire de la commune de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, il y a **obligation** de déposer une "**Déclaration Préalable**" en mairie pour tous les travaux de ravalement et de mise en peinture des façades, de construction de murs et de clôtures, de pose de velux, d'une piscine non couverte de 10 à 100 m² ou d'un abri de jardin (**même dans les champs**), etc...

La mairie la transmettra au service instructeur de la DDT et à l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.

•La **pose d'un échafaudage** sur la voie publique (trottoir, rue) nécessite une **permission de voirie** qui est à demander en mairie avant toute pose.

•Les travaux plus importants ou pour des surfaces supérieures exigent le dépôt d'une demande de **Permis de Construire**.

•Les demandes d'urbanisme sont à déposer en nombre **d'exemplaires suffisants (de 2 à 5 selon le dossier)**. Se renseigner en mairie, avant le dépôt de la demande, sur le nombre d'exemplaires à fournir.

INCIVILITES ENCORE ET TOUJOURS !!! CA SUFFIT !

RAPPEL : Les déchèteries de Bossendorf et de Mutzenhouse sont à votre disposition pour tous ces déchets. Dans votre redevance d'ordures ménagères, 16 passages en déchèterie (2 m³ maximum par passage) sont compris. Au-delà, un forfait de 5 € par passage supplémentaire sera appliqué.

Heureusement, beaucoup d'habitants font d'énormes efforts pour sauvegarder notre patrimoine commun.

Autre incivilité récurrente : le stationnement gênant.

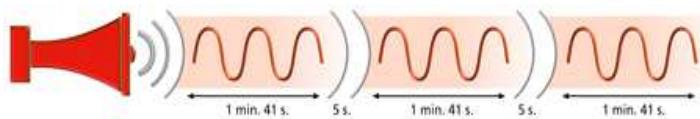
Souvent des réclamations remontent en mairie pour des stationnements empêchant certains de rentrer dans leur garage ou concernant des stationnements dans les virages masquant la visibilité ou ne permettant pas la circulation de poids lourds ou d'engins agricoles.

PROPRETE DE LA COMMUNE : rappel permanent

La commune rappelle que les trottoirs et caniveaux doivent être désherbés, balayés, bref, maintenus dans un état de propreté acceptable. Un coup de balai régulier évitera également les engorgements des bouches d'égout. Ainsi, notre village, que les gens de passage admirent déjà pour son patrimoine bâti et son fleurissement, y gagnera encore en propreté. Il faut, aussi souvent que nécessaire, tailler les haies débordant sur les rues et les trottoirs, empêchant la circulation piétonne.

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA SIRENE : Signal national d'Alerte

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice.

IMPORTANT : 2017, RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, l'Etat organise, du 19 janvier au 18 février le recensement de la population française (voir affiche sur la page suivante). Le recensement permet d'ajuster l'action publique (ouverture de crèches, constructions de logements, développement des moyens de transports...) aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Dans notre commune, le recensement sera assuré par 3 agents recenseurs, mandatés par la mairie; il s'agit de:

**Mme Claudine LEHNHARD
Mme Carine MEYER
Mme Anne PAULUS**

Toutes 3 habitent et connaissent la commune.

Elles ont une carte tricolore d'agent recenseur avec photo, signée par le maire.

Les habitants peuvent leur réclamer cette carte et, en cas de doute, contacter la mairie ou le maire.

La collecte des informations aura lieu uniquement du 19 janvier au 18 février 2017:

ni avant, ni après



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

• Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

INFOS ROUTES Bas-RHIN

inforoute67.fr
Bison futé : bison-fute.gouv.fr

en partenariat avec



sur 101.4 FM tous les matins
à partir de 7h00 des flashes spéciaux
dans la journée en cas de situation difficile



LA VIABILITÉ HIVERNALE : NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER



LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN **INFORME RÉGULIÈREMENT** DANS LES MÉDIAS DES CONDITIONS DE CIRCULATIONS SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DU BAS-RHIN.

IL DÉFINIT LES NIVEAUX DE SERVICE MATINAL, INTENSIF OU ALLÉGÉ LA NUIT (voir la carte).

L'AUTOMOBILISTE **ORGANISE** SON ITINÉRAIRE, **ANTICIPE** LES DÉLAIS DE DÉPART, **S'INFORME** ET **ADOpte** LE BON RÉFLEXE.

→ **COMMENT RéAGIR SUR UNE ROUTE NORMALE ?**

Restez prudent, les pneus été sont suffisants, surveiller leur usure.

→ **COMMENT SE DÉPLACER SUR UNE ROUTE DÉLICATE ?**

Soyez vigilant, les pneus hiver sont conseillés, ne pas surestimer leur efficacité sur le verglas.

→ **SUR UNE ROUTE DIFFICILE, QUEL RÉFLEXE AVOIR ?**

Préparez votre déplacement, les pneus hiver sont recommandés, il est souhaitable de se munir de chaînes.

→ **SUR UNE ROUTE TRÈS DIFFICILE, VOIRE IMPRATICABLE, QUE FAIRE ?**

Ne partez pas !

LES STOCKS DE SEL SONT CONSTITUÉS, PAR DES LIVRAISONS ÉCORESPONSABLES, GRÂCE AU TRANSPORT PAR PÉNICHES SUR L'ESSENTIEL DU TRAJET.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'année 2017 sera également marquée par les études d'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Qu'est-ce-que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui traduit une vision globale d'aménagement et d'organisation du territoire de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, d'engager l'élaboration d'un PLU intercommunal pour couvrir l'ensemble des 23 communes et remplacer d'ici 2020 l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, POS, carte communale).



"Réfléchir ensemble au développement de notre territoire"

VERS UN NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME

Pourquoi un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale ?

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Les lois Grenelle II et ALUR généralisent le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.

Le PLUi participe à construire le projet de l'intercommunalité.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Le PLUi cherche à produire une vision spatiale du territoire commun, des actions qu'on y mène, des intentions qu'on y porte : quel maillage des équipements et des services ? quelle accessibilité ? quels équilibres de l'habitat, des activités économiques ? (où ? pour qui ? et comment ?), quelles compatibilités avec les espaces naturels, le paysage et les ressources ? quelle place pour l'agriculture ? ...

LE PLUi DOIT PRENDRE EN COMPTE UN CADRE SUPRA-COMMUNAL :

Principes du droit de l'urbanisme, SDAGE Rhin, servitudes (PPRI, ...), SRCE Alsace, etc.

Documents d'urbanisme à l'échelle supra-communale (SCoT de la région de Strasbourg).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Autorisations d'urbanisme (lotissement, permis de construire, etc.)

LE CONTENU DU PLU

DOCUMENT EXPLICATIF



Le rapport de présentation comprend un diagnostic du territoire permettant d'en identifier les enjeux, de justifier les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

DOCUMENT INFORMATIF



Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations prises en compte dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les caractéristiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

DOCUMENT POLITIQUE



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formalise les orientations de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE



La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : le plan de zonage, qui délimite les différentes zones, le règlement particulier à chaque zone, les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'organisation de certains secteurs en devenir.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PPRI : Plan de Prévention du Risque inondation



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Service Enfance Jeunesse
Animation Jeunes



Projet intergénérationnel :

Les rendez-vous de la débrouille, appel à savoir faire !!

Maman, tatie, mamie, papi, papa, tonton....

Couture, tricot, menuiserie, mécanique vélo, jardin, verger, bricolage en tout genre, fabrication de produits ménagers bio, pâtisserie, photo, techniques de survie et bien d'autres domaines...

Afin de développer des ateliers bimensuels, mais également au cours de vacances scolaires, l'Animation Jeunesse et l'AIPZ recherchent des personnes motivées pour partager leurs compétences favorisant une transmission de savoir-faire et surtout d'encourager les publics de toutes générations à (re) prendre le plaisir de réparer, de réaliser, d'innover !

C'est bon pour le vivre ensemble, c'est bon pour la planète !!

Vous avez belle compétence, une passion, n'hésitez pas à enrichir les nouvelles générations, qui ne demandent que ça !!

Contact : 03 88 91 96 58 / animationjeunesse.payszorn@fdmjc-alsace.fr

Information pour la jeunesse

L'animation jeunesse du pays de la Zorn au quotidien

Des centres de loisirs (9-4 ans), des camps d'été (10-14 ans / 14-18 ans), l'accompagnement à des projets à l'initiatives des jeunes (dès 11 ans jusqu'à jeunes adultes) des actions ou sorties culturelles ou d'aventures, la formation à l'animation (BAFA-BAFD), l'accueil de jeunes en service civique (17 ans et plus) ou d'actions en direction des familles...

Toutes les informations sont sur le site : <http://saj.payszorn.com/>

Les activités des petites vacances y sont disponibles un mois avant chaque période, celles de l'été dès le 1^{er} mai.

Contact : L'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace du Pays de la Zorn

43 Route de Strasbourg

67270 HOCHFELDEN

Tél. 03 88 91 96 58

animationjeunesse.payszorn@fdmjc-alsace.fr

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

La Maison du Pays de la Zorn située 43 route de Strasbourg à Hochfelden, siège de l'intercommunalité regroupe déjà de nombreux services de proximité, à savoir :

- la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- le SDEA,
- le Service Médico-Social du Conseil Départemental,
- le Relais d'Assistants Maternels (RAM),
- l'ABRAPA,
- la Mission Locale.

Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :

- Les consultations en psychologie et psychiatrie de l'EPSAN de Brumath,
- Conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
- CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
- Assistante sociale de la CPAM

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et en renforcer la qualité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, conformément aux orientations des services de l'Etat, a accepté de renforcer l'offre de services par des points d'accès numériques pour :

- **la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),**
- **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**
- **Pôle Emploi**

Il n'y aura pas de permanence de ces 3 organismes mais les agents d'accueil pourront :

- Accompagner le public sur les outils numériques,
 - ➔ Aider à la navigation sur les sites des partenaires,
 - ➔ Aider pour trouver les informations relatives au dossier personnel de l'usager (actualisation de sa situation, consultation des paiements, des attestations, etc.),
 - ➔ Aide à la réalisation de télé-procédures,
 - ➔ Aide à la création d'un compte personnel sur l'espace partenaire,
- Mettre à la disposition du public la documentation relative à l'offre de services partenaire afin de l'aider à identifier ses droits (dépliants, guides, ...),
- Orienter les usagers vers l'agence partenaire la plus proche (en l'informant sur les horaires d'ouverture au public) ou selon les modalités de contact indiquées par l'opérateur,
- Relayer les grands événements partenaires auprès des usagers.

Le point numérique est accessible aux horaires d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est institué à compter du 15 janvier 2017.

Cette autorisation devra être matérialisée par la présentation du formulaire CERFA n°15646*01 téléchargeable sur le site de service public à l'adresse suivante:

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

et dûment renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale.

Ce formulaire est également disponible en mairie.

Ce document devra être présenté à chaque sortie du territoire national accompagné de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire.

La SNCF COMMUNIQUE

L'ENGAGEMENT DE SNCF

Deuxième propriétaire foncier en France, SNCF Réseau est à la tête d'un patrimoine diversifié réparti sur l'ensemble du territoire.

Pour entretenir les 90 000 hectares de végétation aux abords des voies ferrées, soit 9 fois la superficie de Paris, SNCF Réseau procède à des travaux d'entretien dans ses emprises, tout au long de l'année.



Le saviez-vous ?

La mission de maîtrise de la végétation est le 2^e budget de maintenance de SNCF Réseau.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS

En évitant les chutes d'arbres sur les voies ferrées ou dans les propriétés environnantes, ces travaux contribuent à la régularité et à la sécurité des trains.

Merci d'avance pour votre vigilance et votre compréhension.



SÉCURITÉ ET PONCTUALITÉ DES TRAINS

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

LA SÉCURITÉ ET LA RÉGULARITÉ DES TRAINS SONT NOS PRIORITÉS

En tant que riverain d'une voie ferrée, vous avez un rôle à jouer dans l'entretien de vos arbres. En effet, ces derniers situés aux abords des voies peuvent, s'ils sont mal entretenus, représenter un danger pour nos clients et le réseau de la SNCF.

Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires si :

- Vos arbres sont trop proches d'une caténaire*
- Vos arbres risquent de tomber sur les voies ou la caténaire*
- Les branches de vos arbres obstruent la signalisation ou un chemin de service aux abords des voies

En ne respectant pas les distances de servitudes prévues par le code des transports et /ou en provoquant des dommages du fait de vos arbres, vous vous exposez au paiement d'une amende et à la réparation du préjudice causé.

* La caténaire est un ensemble de câbles porteurs de structure métallique aérienne et de câbles conducteurs destinés à l'alimentation des trains électriques par captage du courant.

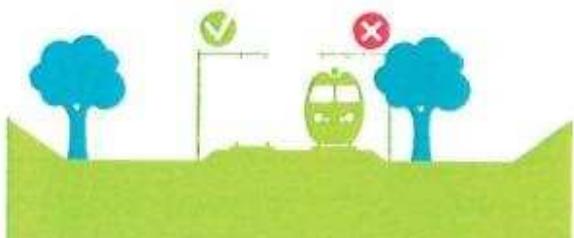
Avant toutes interventions, ne prenez aucun risque et contactez-nous via l'adresse mail:

ST-INFPRHENAN-GUILLET-PATRIMOINE-DOMAINE@snCF.fr

Le saviez-vous ?

15 000 trains circulent chaque jour sur le réseau ferroviaire national.

578 000 minutes perdues directement ou indirectement en raison de la végétation en 2015.



CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914 – 1918 : KRIEGSCHRONIK (7)

Ettendorf'Infos continue la publication dans son intégralité, tous les 4 mois, de la "KRIEGSCHRONIK" qui relate les événements historiques de notre village tels que l'auteur, Madeleine CRIQUI, les a vécus. Les noms des personnes, prénoms, noms des villes, des lieux ont été retranscrits exactement comme ils avaient été orthographiés dans le document original.

L'extrait n° 7 concerne **les mois de septembre à décembre de l'année 1916** :

Vendredi 1^{er} septembre. Départ de Jérôme HANNS et de Emil INGWILLER. Tous deux avaient déjà été réformés pour cause de maladie.

Toutes les réserves de viande fumée, de saucisses, de conserves, de légumes en conserves et les oeufs doivent être déclarés. Aujourd'hui a eu lieu également un recensement du bétail.

A partir d'aujourd'hui, jusqu'au 4, il faut enfermer les pigeons.

Lundi 11 septembre. Départ de Joseph BAEHL, de la classe 1897, pour KÖNIGSBERG.

Aujourd'hui, Michel FISCHER, qui avait été démobilisé pour invalidité, a été réincorporé.

Mardi 12 septembre. Conseil de révision pour ceux qui étaient inscrits aptes pour le service de garnison.

Mercredi 13 septembre. Conseil de révision des inaptes.

Jeudi 14 septembre. Conseil de révision des démobilisés.

Vendredi 15 septembre. Conseil de révision des permissionnaires.

Dimanche 17 septembre. Avis : à partir de maintenant, celui qui recevra son ordre d'incorporation, doit déclarer son départ en mairie, le jour où il rejoint la caserne, ainsi que son retour s'il revient effectivement.

Le soir : grand carillon des «cloches de la victoire»: les troupes bulgares, turques et allemandes ont remporté une victoire décisive sur les Roumains dans la DOBRUDSCHA.

Mardi 19 septembre. Départ de Anton WALTER pour ALLENSTEIN.

Jeudi 21 septembre. Avis : quiconque tue un porc doit élever un petit à sa place.

Jeudi 28 septembre. Les noix et tous les légumes secs sont saisis.

Samedi 30 septembre. Il faut déclarer la quantité à l'are, de seigle, de blé, d'orge et d'avoine que l'on veut planter. Cette déclaration faisait l'objet d'une inscription sur la carte de gestion.

Dimanche 1^{er} octobre. Les écoliers sont encouragés à investir dans les emprunts de guerre mais, pas moins de 2 Marks.

Les cartes de rationnement pour la viande et le savon ont été distribuées. Chaque personne a droit par semaine à 150 gr de viande, les enfants 75 gr, puis par mois 50 gr de savon de toilette et 250 gr de poudre à lessive.

Lundi 9 octobre. Aujourd'hui conseil de révision pour la classe 1898 et les chevaux ont de nouveau été examinés.

Vendredi 13 octobre. A partir d'aujourd'hui on n'a plus le droit de sortir de pommes de terre du village, ni avec le train ni par d'autres moyens. Tout doit rester au village.

Tous les raisins, les fruits à noyaux et les *Trappen* doivent être livrés.

Dimanche 15 octobre. L'ordre est donné qu'ETTENDORF doit fournir 2000 Zentner de pommes de terre et pas une livre ne doit manquer.

Le prix maximum des pommes de terre est de 4 Marks le Zentner.

Jeudi 2 novembre. Départ de Mathis BÄCKER, Claus HESS et Louis OHLMANN pour SAVERNE.

Vendredi 3 novembre. Il faut livrer le beurre en mairie à un marchand car trop peu de beurre d'ETTENDORF parvenait en ville. Il était en effet vendu à des particuliers au marché noir à un prix qui pouvait aller jusqu'à 4 Marks la livre, le prix maximum étant fixé à 2,35 Marks.

Mercredi 8 novembre. Ils sont venus chercher les bovins qui avaient été confiés aux fermiers le 17 avril 1915, les jeunes vaches à traire et celles qui allaient mettre bas, en tout 8 têtes.

Vendredi 10 novembre. Avis : désormais chaque personne aura seulement droit à 1 ½ livre de pommes de terre par jour. Il est interdit de nourrir le bétail avec des pommes de terre de consommation.

Quiconque possède de la vaisselle en étain est sommé de la déposer en mairie.

Dimanche 12 novembre.— Départ des garçons de la classe 1898 qui ont été recrutés lors du conseil de révision. Il s'agit de DOSMANN Joseph et de MÜLLER Karl qui partirent pour ARYS. En outre, a également été mobilisé LEIBENGUTH Jérôme, un sursitaire de la classe 1897, qui partit pour RASTENBURG, Prusse orientale.

Mardi 21 novembre. Une quête a eu lieu pour la Croix-Rouge.

Dimanche 26 novembre. Il faut enfermer les pigeons pendant dix jours.

Lundi 27 novembre. Tous les hommes des classes 1868 jusqu'à 1898, qu'ils soient invalides ou infirmes, doivent se faire recenser.

Vendredi 1^{er} décembre. Recensement de la population et du bétail.

Lundi 4 décembre. Sonnerie des «cloches de la victoire» : la bataille d'ARGESUL en Roumanie est gagnée.

Jeudi 7 décembre. Grand carillon des «cloches de la victoire» : BUKAREST est tombée.

Mardi 12 décembre. Communiqué : quiconque est en possession de vieux cordages doit les chercher et les rassembler. Ils seront achetés par l'État.

Mercredi 13 décembre. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre à travers le village : les quatre alliés, Allemagne, Autriche, Turquie et Bulgarie ont fait une proposition de paix aux puissances ennemis.

Mercredi 27 décembre. Le cantonnier Jacob DIBLING, déclaré affecté spécial par le service des bâtiments et dégagé des obligations militaires, a été réincorporé aujourd'hui.

Jeudi 28 et vendredi 29 décembre. Arrivée totalement inopinée d'un contrôleur qui mesure le volume des tas de pommes de terre dans les grandes fermes et dans certaines petites et indique à chaque concerné la quantité qu'il doit encore livrer.

GRANDS ANNIVERSAIRES



M. Charles HELMSTETTER a fêté ses 85 ans (né le 18 septembre 1931) entourée de sa famille.



Mme Jeanne WENDLING, née INGWILLER a fêté ses 90 ans le 14 décembre dernier.



Mme Marie-Antoinette BATT, née MULLER, a fêté ses 90 ans le 27 décembre dernier.

Comme à chaque grand anniversaire, le Maire Patrice Weiss est allé à la rencontre des jubilaires, accompagné de ses adjoints, pour les féliciter de la part de toute la population et leur offrir, au nom de la commune, le traditionnel panier garni.

Le curé Olivier Miesch et le Père Colbert, en fonction de leur disponibilité, s'associent volontiers et avec joie à cette démarche.

Les prochains grands anniversaires à souhaiter :

- 94 ans : Mme Geneviève WEISS, née JUNG, le 3 mars.
- 92 ans : Mr Antoine JUNG, le 23 janvier ; Mr Jean-Baptiste LUTZ, le 1^{er} mars.
- 91 ans : Mme Marie JAEGLE, née LIENHARDT, le 24 janvier ; Mlle Thérèse REINBOLD, le 1^{er} février.
- 90 ans : Mme Marie-Louise FISCHER, née MEDER, le 5 février.
- 89 ans : Mlle Marthe WITTNER, née le 20 février ; Mr Bernard WENDLING, le 29 avril.
- 88 ans : Mme Marthe LUTZ, née WEISS, le 3 février ; Mme Marie SCHWARZER, née CRIQUI, le 9 février ; Mme Germaine HANNS, née DAULL, le 11 février ; Mme Marcelle HELMSTETTER, née JUNG, le 28 mars.
- 86 ans : Mme Marie-Thérèse DIEMERT, née FUCHS, le 4 avril.
- 84 ans : Mme Lina GESELL, née FOELLER le 14 mars.
- 83 ans : Mr Robert FRIESS, le 25 janvier ; Mme Célestine MARTIN, née NONNENMACHER, le 16 février.
- 81 ans : Mme Suzanne LOTT, née THOMAS, le 10 février.
- 80 ans : M. Joseph LEIBENGUTH, le 19 mars.

La rédaction d'Ettendorf'Infos souhaite un heureux anniversaire à tous les jubilaires.

NAISSANCES

Typhaine FREYmann FRUSSOTTE, fille d' Arnaud Frusotte et de Rachel Freymann, née le 18 octobre 2016.

Noa, Joan, Jean-Luc HERBER, fils de Joan Herber et de Morgane Dorosz, né le 22 octobre 2016.

Julien, Loïc CROMER, fils de Loïc Cromer et d'Aurélie Buchert, né le 28 octobre 2016.

Mylène LANG KUHN, fille de Laurent Lang et d'Estelle Kuhn, née le 21 novembre 2016.

Nolan Mattéo LENTZ, fils de Mike Lentz et de Claire Lehmann, né le 1^{er} décembre 2016.

DECES

Mme Anne CRIQUI, née DAULL le 21 avril 1911, décédée à l'age de 105 ans le 7 octobre 2016. Madame CRIQUI était la doyenne du village.

POPULATION LEGALE 2017

L'INSEE vient d'annoncer le chiffre en vigueur pour 2017 de la population légale municipale, basée sur le recensement de 2014, soit **800 habitants**, c'est-à-dire une population municipale de 782 habitants, à laquelle s'ajoute la population comptée à part de 18 habitants (double domicile, étudiants, etc...).

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE EN 2016

PAR ACHAT DE LEUR RESIDENCE PRINCIPALE :

- M. Raphael DIA et Mme Marion VEZY – 30, rue des Greniers à Grains.
- Mme Bénédicte HERRENBRANDT – 28, rue des Vergers.
- Mme Claire MARISSAL – 39, rue des Seigneurs.
- M. et Mme Bertrand GASPARD – 126, rue de la Montée.
- M. David SCHIRCHER et Mlle Fabienne GRENU – 174, rue Principale.
- Mme Estelle LEOPOLD – 189, rue Kirn.

PAR LOCATION ou HEBERGEMENT :

- Mme Marguerite FRITSCH qui habite chez sa fille, Mme Marie-Claude FREISSL – 168C, rue Principale.

INFOS PRATIQUES

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le LUNDI : de 17h30 à 19h30
Le MARDI : de 9h à 11h
Le JEUDI : de 11h à 12h et de 17h30 à 19h30
Le VENDREDI : de 9h à 11h

→ Ces horaires sont à respecter pour un bon fonctionnement des services de la mairie.

Téléphone : 03.88.07.66.90

Fax : 03.88.94.86.74

Site Internet de la commune : <http://ettendorf.payszorn.com>

Adresse E-Mail : mairie.ettendorf@payszorn.com

OU S'ADRESSER POUR OBTENIR :

Extrait ou copie d'acte de naissance : mairie du lieu de naissance. Gratuit.

Extrait ou copie de son acte de mariage ou duplicata du livret de famille : mairie du lieu de mariage. Gratuit.

Copie d'acte de décès : mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. Gratuit.

Carte d'électeur : mairie du domicile. Gratuit.

Certificat de vie commune : mairie du domicile. Gratuit.

Carte Nationale d'Identité : mairie du domicile. Se présenter en personne avec :

2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

L'ancienne carte d'identité

Timbre fiscal de 25 €, si l'ancienne carte ne peut être présentée.

Validité : 15 ans pour les personnes majeures, 10 ans pour les personnes mineures

Passeport : Toutes les mairies équipées. Les plus proches : Ingwiller, Brumath, Saverne, Haguenau, ... **Se présenter en personne avec les documents suivants :**

2 photos d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance + d'un des parents (pour les mineurs)

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

La Carte Nationale d'Identité

L'ancien passeport, en cas de renouvellement

Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Validité : 10 ans (adultes) et 5 ans (mineurs).

LOCATIONS DES SALLES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Nous vous rappelons que, pour les locations des salles du Centre Socioculturel, il y a lieu de s'adresser à Mr. Joseph KLEINCLAUSS (tel. 03.88.07.05.81) ou à Mme Nadine WENDLING (tel. 03.88.72.50.06).

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

Le MERCREDI et le SAMEDI de 14h30 à 16h30. En juillet et août: les samedis de 14h30 à 16h.

HEURES D'OUVERTURE DES DECHETERIES:

BOSSENDORF

Le **MARDI** et le **JEUDI** de 15h à 18h45
Le **SAMEDI** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

MUTZENHOUSE

Le **LUNDI** et le **MERCREDI** de 15h à 18h45
Le **SAMEDI** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

NUMEROS D'URGENCE:

Médecin de garde : **03.88.11.69.00**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Appel d'urgence (toute l'Europe) : **112**

Gendarmerie d'Hochfelden : **03.88.91.50.18 ou 17**

Service social (UTAMS de Saverne) : **03.88.02.80.02**

SPA Saverne : **03.88.71.01.71**

Ont collaboré à ce numéro d'Ettendorf'Infos : Franco Baldini, Jean Brucker, Claude Lagneaux, Corinne Leonhart, Marcel Klein, Bernard Weiss, Patrice Weiss, la Commission « Communication » du Conseil Municipal, les responsables des associations.

Conception, rédaction, mise en page et réalisation: Stéphane Gaillard.

Impression: Chrono Système – 67350 PFAFFENHOFFEN.

Prochaine parution: Mai 2017.